

## LA BIODIVERSITÉ EST AU CŒUR DE VOS MISSIONS, VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...

la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature en partenariat avec le Centre de valorisation des ressources humaines de Nancy et l'Université de Lorraine, vous propose

### Biodiversité et Aménagement Diplôme Universitaire de niveau Licence 3 (2026 / 2027)



La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Nancy sous l'autorité des MTEATTVL (ministères de la Transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement) vous proposent depuis 2014 en coopération avec l'Université de Lorraine une formation diplômante de niveau Licence 3 : le Diplôme Universitaire "Biodiversité et aménagement".

Cette formation est habilitée par l'Université de Lorraine (Metz) qui délivre des diplômes. Le programme des enseignements validé par la DGALN est centré sur les problématiques et les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité dans les territoires urbains et ruraux.

Le D.U. est ouvert à l'ensemble des agents des MTEATTVL ainsi qu'aux autres agents en DDI. Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés peuvent également postuler lorsque ces structures participent localement à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de restauration de la biodiversité.



## Quels sont les principaux objectifs du D.U. ?

- acquérir une culture technique et scientifique dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité,
- comprendre les enjeux et problématiques de la préservation de la biodiversité,
- savoir les exprimer et avoir un dialogue aisé avec les partenaires,
- savoir mobiliser les bonnes données et les bons acteurs,
- savoir analyser le rapport entre les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux d'aménagement sur un territoire,
- savoir évaluer le degré de prise en compte de la biodiversité dans les projets,
- savoir argumenter pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les démarches de planification territoriale.

## Comment se déroule la formation ?

La session du D.U. Biodiversité et aménagement 2026-2027 se déroulera **d'octobre 2026 à juin 2027**.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **26 juin 2026**.

Le D.U. comporte cinq modules se déroulant du lundi après-midi au vendredi matin (avec un format de 4 jours par semaine), pour un volume de 174 heures, comprenant 144 heures en présentiel et 30 heures à distance (FOAD), et un module de 2 jours consacré à la soutenance des mémoires en juillet 2027.

L'équipe enseignante comprend principalement des professeurs et des maîtres de conférences de l'Université de Lorraine.

Les autres intervenants sont issus de la recherche, de l'administration et du monde professionnel.

# LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2026-2027

Introduction sur les enjeux de la biodiversité	Méthodologie d'étude de la biodiversité	Analyse et exploitation des données	Interprétation et utilisation des résultats	Discussion et synthèse des résultats	Synthèse de la formation
Présentation de la formation Enjeux scientifiques et sociétaux Principaux concepts	Principales notions sur l'organisation du vivant et les différentes composantes de la biodiversité	Principales notions sur l'organisation du vivant et les différentes composantes de la biodiversité	Réglementation et acteurs	Paysage : de l'écologie au paysage tel que perçu par les populations	Mémoires (à rendre une semaine avant la présentation orale)
Prospective de la biodiversité Prise en compte de la biodiversité au sein des politiques sectorielles	Méthodes d'étude de la biodiversité	Outils d'analyse des données : indices, statistiques	Protection de la biodiversité et des écosystèmes	Compensation écologique (ERC) et monétarisation de la biodiversité	Présentations orales (juillet 2026)
Niveaux d'organisation et problèmes d'échelle	Protocoles d'échantillon-nage : matériel, temps, coûts	ADD des données collectées dans l'UE précédente	Génie écologique, gestion conservatoire et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Études de cas	Bilan de la formation (lors de la remise des diplômes)
Sortie terrain : présentation des enjeux et des acteurs	Mise en œuvre d'échantillon-nage	Interprétation et valorisation des résultats	Visites de terrain d'actions de gestion et restauration, en présence des opérateurs	Présentation de cas et discussion avec les acteurs impliqués	
Dynamique et fonctionnement des écosystèmes	Exploitation des données terrain	Études de cas			
Évaluation des services écosystémiques	Échanges avec les étudiants de M2	Intégration des données à différentes échelles			
Écosystèmes remarquables et espèces emblématiques régionales		Compléments de connaissances de bases sur l'organisation et l'évaluation de la biodiversité			
		Pressions anthropiques			

## Qui peut s'inscrire ?

- Les chargés de mission, chargés d'études, référents territoriaux dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme,
- Les agents des MTEATTVL (administration centrale, DREAL...) et des établissements publics rattachés (Voies navigables de France, CEREMA, Office Français de la Biodiversité, Agences de l'Eau, Conservatoire du Littoral...) ainsi que les agents des DDI,
- Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés, le cas échéant.

## Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2, ou équivalent, ou avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme.

## Quelles sont les conditions d'accès ? Comment s'inscrire et obtenir des informations ?

Les dossiers d'inscription devront comprendre, outre le bulletin ci-joint :

- la fiche du poste occupé,
- une lettre de motivation explicitant le projet professionnel de l'agent et le lien entre la formation et ses activités ;
- un CV indiquant le statut (corps, grade) qui devra permettre d'apprécier l'expérience professionnelle ;
- une copie du dernier diplôme obtenu ;
- 2 ou 3 propositions de sujets de mémoire établies en accord avec le service et qui serviront de base pour le choix du sujet qui fera l'objet du mémoire.

Le bulletin d'inscription fera apparaître :

- les engagements de l'agent et du service. Pour l'agent, il s'agit de s'engager à suivre la totalité de la formation et à en faire bénéficier son service par un retour adapté. De son côté, le service s'engage à permettre à l'agent de suivre la formation ;
- la désignation d'un tuteur au sein du service d'origine.

L'examen des candidatures aura lieu début juillet 2026.

**La liste définitive des candidats sera publiée début septembre 2026 (au moins 4 semaines avant le début des cours). Le calendrier définitif des sessions sera arrêté durant l'été 2026.**

N'hésitez pas à contacter le CVRH de Nancy à l'adresse suivante :

[formation.ifc.cvrh-nancy.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:formation.ifc.cvrh-nancy.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

(en indiquant : à l'attention de Sandrine GERARDIN).

### Quels sont les frais et droits d'inscription ?

Les agents des MTEATTVL, des établissements publics qui leur sont rattachés, ainsi que les agents des DDI sont inscrits par le CVRH de Nancy auprès de l'Université. La DGALN prend en charge la totalité des frais d'inscription.

La DGALN et la DRH prennent en charge les dépenses engagées pour les frais d'hébergement et de restauration pour 3 des 5 semaines, sur la base d'une nuitée et de deux repas quotidiens pour les agents inscrits par le biais du CVRH de Nancy.

Cette inscription ne pourra être prise en compte qu'après la validation des dossiers par la commission d'admission en juillet 2026. Les candidats retenus recevront ensuite toutes les informations utiles pour finaliser leur inscription.

Durant la formation, les candidats auront le statut d'étudiant qui leur permettra d'accéder aux restaurants universitaires de METZ.

### **RAPPEL DU CALENDRIER**

La date limite de réception des candidatures est fixée au **26 juin 2026**.

La commission d'admission se réunira début juillet 2026.

La liste définitive des candidats sera publiée début septembre 2026.